COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

LE 17.02.2022

Réunion Télématique

Membres interrogés :
M. LERESTEUX, Président
Mmes EVAIN et LE MAISTRE
MM. BAILLARD, BEAUCAMP, BELLISSENT, CUCURULO, DESHEULLES, DESMONS, DUBOURG, FERET, GALLIOT, GIFFARD, GOURDEL, GRESSENT, GUERRIER, GUESDON, KOCISZEWSKI, LEFRANCOIS, LE GALL, MICHEL, RAHO, ROUTIER et VOISIN.

1 – PROPOSITION GROUPE U13

En accord avec la Commission de Préformation, la Commission Régionale de Gestion des Compétitions propose au Comité de Direction les groupes U13 ainsi qu'il suit :

Régional 1 U13 – Groupe A
Evreux FC 27
Pacy Ménilles RC
FC Dieppe
Yvetot AC
FC Rouen Sapins
FC Rouen 1899
Le Havre AC
US Lillebonne

Régional 1 U13 – Groupe B
SM Caen
AS PTT Caen
Bayeux FC
US Alençonnaise 61
FC Flers
FC Saint Lô Manche
US Avranches MSM
AS de Cherbourg Football

Régional 2 U13 – Groupe A
FC Offranville
US Luneray
FUSC Bois Guillaume
US Quevilly RM
SC Frileuse
AC Saint Romain Colbosc
FC Seine Eure
Gisors FCGV 27

Régional 2 U13 – Groupe B
Groupement BBB
AS Verson
USON Mondeville
AG Caen
ES Coutances
US Ouest Cotentin
AS Valognes
AS Tourlaville

Régional 2 U13 – Groupe C
Maladrerie OS
CA Lisieux
FC Argentan
FC Pays Aiglon
A Léopard Saint Georges
US Granville
CS Villedieu
US Villers Bocage

Les membres du Comité de Direction valident ces groupes à la majorité.

L'ensemble des décisions ci-dessus énoncées portant sur la composition des divers groupes est susceptible d'appel devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur première notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président,

Pierre LERESTEUX

Le Secrétaire Général,

Roger DESHEULLES